

## Compte-rendu du Comité de pilotage national du PNA Loutre d'Europe 12 mars 2024 (visioconférence)

Présents	Excusés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mélanie AZNAR (Groupe Mammalogique d'Auvergne)</li> <li>• Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice nationale du PNA)</li> <li>• Aurélie BISCH (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace – GEPMA)</li> <li>• Xavier BIROT-COLOMB (LPO Auvergne Rhône-Alpes)</li> <li>• Gwendal BODILIS (Agence de l'eau Seine-Normandie)</li> <li>• Yoann BRESSAN (Office Français de la Biodiversité, chef de projet castor et petits et méso-carnivores)</li> <li>• Annabelle CLUZEAU (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire/DGITM)</li> <li>• Lola DOLLON (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture – DGAMPA / Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)</li> <li>• Ondine DUPUIS (LPO Bourgogne-Franche-Comté)</li> <li>• Ségolène FAUST (DREAL Centre-Val-de-Loire)</li> <li>• Christine FOURNIER-CHAMBRILLON (personnalité scientifique, Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement – GREGE)</li> <li>• Camille FRAISSARD (LPO Hérault)</li> <li>• Nicolas FUENTO (LPO PACA)</li> <li>• Olivier GIMENEZ (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)</li> <li>• Jérôme GUILLOUËT (Fédération Nationale de la Pêche en France)</li> <li>• Rémi HANOTEL (LPO Champagne-Ardenne)</li> <li>• JACQUOT Manue (Nature en Occitanie)</li> <li>• Cécile KAUFFMANN (SFPEM, animatrice nationale du PNA)</li> <li>• Mathieu KERMEL (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique)</li> <li>• Guillaume KOTWICKA (DREAL Hauts de France)</li> <li>• Simon LACOMBE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)</li> <li>• Jésabel LAITHIER (Institut Technique de l'Aviculture, Pisciculture et Cuniculture - ITAVI)</li> <li>• Frédéric LEBLANC (Electricité de France)</li> <li>• Alexandre MARTIN (LPO Pays de la Loire)</li> <li>• Gabriel METEGNIER (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL)</li> <li>• Johan MICHAUX (Université de Liège - GeCoLAB Génétique et conservation/CIRAD)</li> <li>• Ludovic MONTFORT (Groupement de Défense Sanitaire Aquacole de Nouvelle-Aquitaine – GDSAA)</li> <li>• Anne OSWALD (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture – DGAMPA / Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)</li> <li>• Olivier PATRIMONIO (Ministère de la Transition Ecologique - MTE / Direction de l'eau et de la biodiversité - DEB)</li> <li>• Emile PONCET (Conservatoire d'Espaces Naturels - CEN Occitanie)</li> <li>• Meggane RAMOS (Groupe Mammalogique Breton - GMB)</li> <li>• Antoine ROCHE (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL)</li> <li>• René ROSOUX (Conseil National de la Protection de la Nature – CNPN)</li> <li>• Patricia ROUSSET (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)</li> <li>• Thomas RUYSS (Groupe de Recherche et d'Intervention sur la Faune Sauvage – GRIFS / SFPEM)</li> <li>• Franck SIMONNET (Groupe Mammalogique Breton – GMB / SFPEM)</li> <li>• Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau Adour-Garonne)</li> <li>• Bastien THOMAS (Groupe Mammalogique Normand)</li> <li>• Astrid THOMAS-BOURGNEUF (Direction Interdépartementale des Routes Ouest)</li> <li>• Angélique VILLEGGER (Sologne Nature Environnement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Christian ARTHUR (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)</li> <li>• Maelle BOUCHEZ (DRIEAT Ile de France)</li> <li>• Estelle CHEVILLARD (Agence de l'eau Artois Picardie)</li> <li>• Justine COLINET (Société d'Histoire Naturelle d'Autun – SHNA)</li> <li>• Régis GOMES (Office Français de la Biodiversité, direction régionale Occitanie)</li> <li>• Sandrine GOUIN (Agence de l'eau Loire Bretagne)</li> <li>• Éric GUINARD (Centre D'études Et D'expertise Sur Les Risques, L'environnement, La Mobilité Et L'aménagement – CEREMA)</li> <li>• Paul HUREL (Office Français de la Biodiversité, direction régionale Centre-Val de Loire)</li> <li>• Hélène JACQUES (SFPEM)</li> <li>• Alain MARIE (Etangs de France, Fédération Française d'Aquaculture)</li> <li>• Sandrine RAMBERT (Syndicat français de l'Aquaculture marine et nouvelle)</li> <li>• Jacques THIRIET (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace – GEPMA)</li> <li>• Arthur TRAGNAN (Groupement de Défense Sanitaire Aquacole de Nouvelle-Aquitaine – GDSAA)</li> <li>• Marie-Cécile VIRION (DREAL Grand-Est)</li> </ul>

Véronique Barthélemy et Cécile Kauffmann introduisent la réunion en remerciant les nombreux participants.

Véronique Barthélemy fait un point sur les actualités nationales en lien avec la politique PNA. Elle présente la Stratégie Nationale Biodiversité dont la Mesure 27 consiste à « renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-Mer », et plus particulièrement l'action 2 qui vise à renforcer le pilotage des PNA existants et à réaliser des bilans de ces PNA et de leur impact sur l'état de conservation des espèces concernées afin d'éclairer les choix futurs. Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) a mis en place depuis 2023 un Fonds pour l'accélération de la transition écologique : le Fonds Vert. Ce dispositif devrait être maintenu *a minima* jusqu'en 2027. La sous-mesure pour la réduction des pressions sur la biodiversité « maintien ou rétablissement dans un état de conservation favorable des populations des espèces de faune et de flore sauvages menacées, en particulier les plus rares ou les plus remarquables, qui sont visées par des PNA ou plans assimilés » prévoit un soutien pour la mise en œuvre d'actions concrètes définies ou mentionnées dans les PNA. Le dépôt des dossiers se fait sur la plateforme « [Aides et territoires](#) » et ces demandes de subvention sont instruites par les DREAL. Dans le cas de travaux sur les milieux aquatiques, il convient de consulter en premier lieu les agences de l'eau, avant de solliciter le Fonds Vert.

Johan Michaux se questionne sur l'éligibilité des actions liées à l'acquisition de connaissances. Véronique Barthélemy indique qu'il convient de se rapprocher de chaque DREAL pour connaître l'interprétation du cahier des charges. Gwendal Bodilis précise que l'OFB et les agences de l'eau peuvent également être sollicités pour ce type d'études dans la mesure où un programme opérationnel est envisagé par la suite. Un cofinancement « agence de l'eau – Fonds Vert » est envisageable, par exemple pour l'aménagement d'ouvrages d'art en faveur de l'espèce, et ce jusqu'à 80% voire 100% du montant du projet selon le bénéficiaire de l'aide. Véronique Barthélemy rappelle que des bilans intermédiaires doivent être réalisés pour les PNA d'une durée supérieure à 5 ans ([note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L.411-3 du code de l'environnement](#)). Le PNA Loutre fera donc l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2024, ce qui permettra d'évaluer la dynamique de mise en œuvre des actions par rapport aux calendriers prévus et de réorienter, au besoin, certaines sous-actions. Ce bilan sera diffusé aux membres du COPI pour validation.

Cécile Kauffmann présente ensuite les principales avancées du plan au cours de l'année 2023, puis les actions prioritaires pour 2024.

## CONNAISSANCES ET VEILLE ECOLOGIQUE

### Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe

#### Bilan 2023 :

- Mise à jour de la [carte dynamique en ligne](#) de répartition de la Loutre d'Europe en France (période 2016-2023) sur l'Observatoire National des Mammifères, à partir des données remontées par les partenaires en région. Cette carte sera mise à jour régulièrement (tous les ans ou tous les deux ans). Elle présente déjà quelques données de 2023 mais pas la totalité.
- Collaboration avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) pour solliciter auprès des partenaires du PNA en région la transmission de données de répartition à Simon Lacombe, dans le cadre de sa thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France.
- Rédaction, avec l'appui du Groupe Loutre de la SFEPM, d'un guide des protocoles et méthodes de détection et de suivi de la Loutre d'Europe, qui se présentera comme un recueil d'expériences des différents protocoles et méthodes de détection et de suivi de l'espèce employés en France et à l'étranger, notamment dans les habitats particuliers. Des méthodes de suivi complémentaires et celles spécifiques à l'étude d'autres paramètres seront également présentées dans le document. Un second volet du guide présentera, par la suite, des recommandations et des adaptations possibles en fronts de recolonisation de la Loutre et proposera un protocole spécifique à ces zones.

#### Perspectives 2024 :

- Publication et diffusion du guide des protocoles et méthodes de détection et de suivi de la Loutre d'Europe.

## **Présentation d'Olivier Gimenez et Simon Lacombe : « *Projet Otter Connect et thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutre d'Europe en France* » (voir diaporama)**

Olivier Gimenez (CEFE) présente le projet [Otter Connect](#), un projet de recherche appliquée interdisciplinaire s'articulant autour de quatre axes :

- Suivre efficacement les populations de loutres pour les étudier,
- Etudier les conditions écologiques favorables au déplacement et à l'installation de la Loutre (modélisations à partir des données transmises par la SFPEM),
- Comprendre la manière dont les représentations et les pratiques humaines façonnent la connectivité (sciences humaines et sociales, géographie),
- Médiation scientifique : utiliser la Loutre comme ambassadrice des zones humides pour sensibiliser à la conservation de ces milieux (reprise du travail réalisé sur la mallette pédagogique du CEN Nouvelle-Aquitaine « Qui a vu Lulu ? » adaptée au contexte méditerranéen).

Le projet implique des laboratoires de recherches et des EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) de la région Occitanie, la métropole de Montpellier et des associations locales, avec le soutien financier de l'Université de Montpellier et de Beauval Nature.

Simon Lacombe (CEFE) présente sa thèse qui vise à comprendre les moteurs de la recolonisation de la Loutre en France avec l'apport de l'écologie statistique et de l'échantillonnage non-invasif. Le premier objectif est de comparer l'efficacité des méthodes d'ADN environnemental, des pièges-photographiques et de la recherche d'épreintes, et de proposer des protocoles alternatifs combinant ces trois méthodes pour maximiser la détection de l'espèce. Les analyses sont faites par le laboratoire Spygen (approches de metabarcoding).

Le second chapitre se concentre sur la cartographie de la distribution passée et actuelle de l'espèce (grâce aux données de 13 partenaires) via des méthodes d'écologie statistique et de modélisation, ainsi que sur l'étude des effets de la connectivité et de l'habitat sur les dynamiques de l'espèce. L'objectif, à terme, est de déterminer les zones présentant un fort potentiel de recolonisation de la Loutre à partir des données protocolées et opportunistes et en tenant compte des caractéristiques de l'habitat et de l'effort d'échantillonnage.

En parallèle, la variabilité des paramètres sociaux-spatiaux selon les milieux, ainsi que l'effet de la disponibilité en proie (truites et écrevisses américaines) sur l'établissement de la Loutre sont étudiés.

Simon remercie les structures ayant transmis leurs données de répartition pour cette étude. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2024.

Yoann Bressan ajoute que l'OFB pourra transmettre ses données de présence de la Loutre. Annabelle Cluzeau précise que les Directions des Routes relèvent les données de mortalité sur la faune sur leur réseau routier selon un protocole, pour identifier les points noirs de collisions routières. Elles intégreront *in fine* le SINP. Christine Fournier suggère de contacter le CEN N-A qui doit récolter des données opportunistes.

Jérôme Guillouet de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique suggère de contacter les [fédérations départementales de pêche](#) pour obtenir des données de présence de truites et d'écrevisses américaines.

Johan Michaux indique qu'une approche basée sur la PCR digitale est développée par son laboratoire (GeCoLAB) avec des marqueurs spécifiques pour la Loutre, et propose de réaliser une étude comparative de cette méthode avec celle du metabarcoding dans le cadre du projet Otter Connect.

Contacts : Olivier Gimenez – [olivier.gimenez@cefe.cnrs.fr](mailto:olivier.gimenez@cefe.cnrs.fr) & Simon Lacombe - [simon.lacombe@cefe.cnrs.fr](mailto:simon.lacombe@cefe.cnrs.fr)

## **Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes**

### Bilan 2023 :

- Mise à jour de la [carte dynamique en ligne \(onglet « mortalité »\)](#) des cas de mortalité de la Loutre d'Europe en France (période 2016-2023) à partir des données remontées par les partenaires en région.
- Centralisation des échantillons (prélevés sur les cadavres en région) suite à l'obtention par la SFPEM d'une dérogation (autorisation de détenir et de transporter des prélèvements sur des loutres) de la DDT du Cher. Ces échantillons seront transmis au fil de l'eau au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège (GeCoLAB) pour des études génétiques, puis seront à terme stockés au MNHN pour constituer une banque de prélèvements mise à disposition pour d'autres études.
- Lancement du Groupe de Travail « Loutre et éco-toxicologie » et réalisation d'un stage dans le cadre du DIE Santé de la Faune Sauvage non captive, encadré par le Groupe Mammalogique Breton, par la docteure vétérinaire Marine Renard : « [Contribution à l'analyse des risques sanitaires pour la Loutre d'Europe en France](#) ». L'objectif est d'établir des recommandations pour de futures études éco-

toxicologiques (substances à rechercher, organes à prélever...) afin d'évaluer les facteurs impactant la bonne santé des populations de Loutre d'Europe et leur reproduction.

- Participation au projet « Otter post mortem » de l'Université de Cardiff (meeting sur le protocole d'autopsie et de valorisation des cadavres). Dans ce cadre, des données de mortalité ont notamment été partagées par le GMB, le GREGE et Charles Lemarchand (sur le bassin de la Loire).

#### Perspectives 2024 :

- Poursuite de la collecte et de la centralisation d'échantillons, réalisation d'autopsies en région.
- Réunion du Groupe de Travail « Loutre et éco-toxicologie » avec pour objectif d'établir des recommandations pour de futures études et de mettre à jour les niveaux 2 et 3 du [protocole de valorisation des cadavres](#) élaboré lors du premier PNA (ajout de mesures et de relevés complémentaires à effectuer systématiquement lors des sessions d'autopsies) sur base du rapport de Marine Renard. Les échanges seront éventuellement élargis au volet sanitaire (épidémiologie, pathologies, etc.).

Franck Simonnet s'interroge sur les études génétiques en cours au GeCoLAB. Johan Michaux indique qu'une étude de la distribution des populations de loutres sur le territoire français (et des relations entre ces populations) se fait de manière continue à travers l'analyse de marqueurs microsatellites. Une partie des échantillons est analysée au fil de l'eau, l'autre est conservée dans des conditions adéquates (-20°C) dans l'attente de financements pour des études à l'échelle locale. Ces échantillons sont disponibles pour toute étude éventuelle souhaitée à l'échelle du territoire français, dans l'attente d'un stockage ultérieur au MNHN.

Yoann Bressan émet l'idée de monter un programme génétique intégrant également les approches ADNe et qui pourrait faire l'objet de demandes de financement et de partenariats plus larges (au-delà du suivi des populations de Loutre). Johan Michaux pense qu'il est possible de développer un projet multi-espèces de mammifères semi-aquatiques, les marqueurs Loutre et Desman étant déjà au point.

Bastien Thomas évoque un projet d'étude sur l'ADNe avec la Fédération de Pêche de l'Orne pour rechercher l'Ecrevisse à pieds blancs, mais également les mammifères semi-aquatiques, sur des stations en tête de bassin et via un financement à 100 % de l'Agence de l'Eau et de la Fédération Nationale de Pêche. Cela permet de mutualiser les coûts de ces études.

## **PROTECTION ET GESTION CONSERVATOIRE**

### **Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe**

#### Bilan 2023 :

- Lancement d'un Groupe de Travail visant à cadrer la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies par les centres de soins. Deux documents sont en cours de rédaction : un guide de cadrage de la procédure de relâcher, et un document grand public « Que faire en cas de découverte d'une loutre en détresse » incluant les structures à contacter localement.
- Mise à jour de la note de recommandation relative à l'interdiction d'utilisation des pièges tuants aux abords des cours d'eau dans les zones de présence de la Loutre. Cette nouvelle note sera élargie au Castor et au Vison d'Europe suite à des échanges entre la SFPEM (animatrice du PNA Loutre), l'OFB (animateur du PNA Vison et du réseau Castor) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine (coordinatrice des PNA Loutre et Vison d'Europe).

#### Perspectives 2024 :

- Publication et diffusion des documents en lien avec la prise en charge et le relâcher des loutres en détresse.
- Diffusion de la nouvelle note de recommandation relative au piégeage auprès des services concernés (DDT(M), DREAL, OFB) et au COPIL du PNA, avant les réunions des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage.

### **Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe**

#### Bilan 2023 :

- Mise à jour du guide « [Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe](#) » publié dans le cadre du premier PNA : actualisation de la carte de répartition de l'espèce et modernisation du document.
- Diffusion d'un questionnaire auprès des animateurs des sites Natura 2000 recouverts par une maille de présence de la Loutre. Ce questionnaire a pour objectif de mieux comprendre la prise en compte – ou non – de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000, de relever les éventuelles difficultés.

- Participation au projet transfrontalier Lutralps, piloté par le Parc National Grand Paradiso (Italie) et qui vise à mutualiser les données de répartition de la Loutre dans les Alpes et à encourager les suivis ainsi que la mise en place d'actions de conservation et de communication.

#### Perspectives 2024 :

- Diffusion de la nouvelle version du guide de gestion des milieux aquatiques aux gestionnaires de cours d'eau et zones humides, aménageurs, forestiers, DDT(m), etc.
- Bilan de l'enquête sur la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000, qui constitue une première étape pour améliorer la prise en compte de l'espèce dans les diverses politiques publiques et les espaces gérés et protégés.
- Participation aux prochaines réunions du projet Lutralps.

#### **Présentation d'Annabelle Cluzeau : « Système d'information sur les passages à faune – SIPAF » (voir diaporama)**

Annabelle Cluzeau (DGITM) présente le [SIPAF](#), outil qui s'inscrit dans le cadre de la politique Trame Verte et Bleue (TVB) et dont l'objectif est de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques. Le projet piloté par la DMR (Direction des mobilités routières) et la DEB (Direction de l'eau et de la biodiversité) a été lancé en 2021, sous la coordination technique du CEREMA. Cet outil permet de disposer d'une base de données nationale recensant les passages à faune (PAF) de tous les réseaux sur l'ensemble du territoire et visualisables sur une carte interactive. Un lien avec DEPOBIO (plateforme sur laquelle les porteurs de projets d'aménagement soumis à autorisation administrative doivent déposer les données de biodiversité liés à ces travaux) doit permettre d'éviter les doubles-saisies.

Tout type de PAF est concerné : PAF spécifiques (petite et grande faune, inférieurs et supérieurs), PAF mixtes (hydrauliques, routiers) et PAF non dédiés (tels que les viaducs). Pour chaque passage, les éléments suivants peuvent être renseignés : les caractéristiques techniques (date de création, taille, matériaux...), les organismes qui y sont liés, des médias (photos, vidéos) et autres documents, le diagnostic de fonctionnalité du passage (blocage éventuel par de la végétation, nuisances sonores...), les types d'aménagements pour la biodiversité, etc. Tous les champs ne sont pas obligatoirement à remplir.

Un module spécifique est dédié à la faune et permet de centraliser les données de suivi des passages. Un lien avec l'INPN permet d'importer les données de faune sur un rayon d'1 km autour de chaque PAF.

Il est possible d'accéder aux données et de les exporter sans nécessité de créer un compte. L'ajout des PAF sur la plateforme doit idéalement être réalisé par les gestionnaires d'ouvrages mais peut également se faire par tout type de structure (association, parc, etc.), avec le consentement du gestionnaire en amont, et ce pour éviter les doublons. A ce jour, plus de 600 PAF sont renseignés sur le système d'information. Un export *opendata* automatique est réalisé et mis à jour chaque nuit avec tous les PAF et leurs informations. Il est librement accessible aux formats [tableur csv](#), [GeoJSON](#) (format Web SIG) et [Geopackage](#) (format SIG). Un [flux JSON filtrable dynamiquement](#) est aussi disponible avec ces mêmes données pour permettre à d'autres outils externes de faire des requêtes sur la base de données du SIPAF. Ces éléments permettent donc de récupérer et d'intégrer dans des outils tiers les données du SIPAF dynamiquement et automatiquement.

Annabelle Cluzeau souligne le fait que le SIPAF peut permettre d'alimenter et d'enrichir l'indicateur de fragmentation des espaces naturels et de mesurer l'effort apporté par les gestionnaires. Il présente aussi l'intérêt de pouvoir suivre l'état et la fonctionnalité des PAF pour assurer leur entretien et identifier les priorités d'intervention. Si un PAF est bien utilisé par la faune, la compensation peut être considérée comme effective. Une [notice d'utilisation](#) de la plateforme est disponible sur le site internet.

Dominique Tesseyre propose que dans le cas d'un financement public d'un PAF, le financeur puisse demander, avant le versement du solde de l'aide, de justifier la saisie des informations sur l'ouvrage sur la base de données afin d'améliorer la complétude de la base. Gwendal Bodilis pense également qu'il conviendrait d'inscrire ces obligations dans les engagements spécifiques des conventions de subvention, l'idée étant que les Agences de l'eau puissent demander aux bénéficiaires des aides, lorsqu'elles accordent un financement pour la réalisation d'une banquette par exemple, le versement des données du PAF dans le SIPAF. La présentation du SIPAF aux Agences de l'eau serait utile.

La DGITM et le CEREMA pourraient également solliciter les collectivités pour qu'elles renseignent le SIPAF.

Contacts : [sipaf@cerema.fr](mailto:sipaf@cerema.fr)

Annabelle Cluzeau (DGITM) – [annabelle.cluzeau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:annabelle.cluzeau@developpement-durable.gouv.fr)

Eric Guinard (CEREMA) – [eric.guinard@cerema.fr](mailto:eric.guinard@cerema.fr)

Olivier Pichard (CEREMA) - [olivier.pichard@cerema.fr](mailto:olivier.pichard@cerema.fr)

## Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles

### Bilan 2023 :

- Réalisation de trois nouvelles expertises auprès de pisciculteurs (piscicultures en bassins) par l'animateur « Loutre et pisciculture » du PNA, Stéphane Raimond : deux en Occitanie, une en région Sud.
- Réunion organisée par la SFPEM et la DREAL Nouvelle-Aquitaine avec des référents des syndicats de pisciculture pour échanger sur les méthodes de protection des étangs de pisciculture, qui sont plus difficiles à protéger que les piscicultures en bassins en raison de leur surface, notamment. Il a été proposé par l'animateur « Loutre et pisciculture » de tester une méthode d'effarouchement lumineux (lumières clignotantes aléatoires).

### Perspectives 2024 :

- Poursuite de l'expérimentation en cours pour la protection des étangs de pêche par modification du ratio d'empeuplement (suivi au sein d'un étang de Nouvelle-Aquitaine), avec un bilan prévu lors de la prochaine vidange de l'étang (fin 2025).
- Recherche de nouveaux financements pour la réalisation d'expertises et les tests de méthodes de protection, éventuellement via le Fonds Vert. Les DREAL sont les services instructeurs de ces demandes en 2024.
- Lancement de la rédaction d'un guide d'assistance au dépôt de demandes de financement à destination des pisciculteurs (dossiers FEAMPA et autres types de financements possibles).

### Discussions :

- En 2023, le bureau de l'aquaculture (régions continentales) et la Région Nouvelle-Aquitaine ont informé la SFPEM d'une suspension temporaire du dépôt des demandes d'aide FEAMPA au titre de la TA1 de l'objectif spécifique 2.1, en raison d'une consommation trop rapide de l'enveloppe dès le lancement du programme. Anne Oswald explique qu'il s'agit, au niveau des régions continentales, de réorienter le reliquat d'enveloppe. Les critères de sélection des dossiers seront ainsi revus courant 2024. A ce jour et à la connaissance de la SFPEM, une seule exploitation a bénéficié du FEAMPA en 2023 pour l'installation de clôtures anti-prédation (en Nouvelle-Aquitaine).
- Véronique Barthélemy précise qu'il est possible de solliciter le Fonds Vert pour le financement de systèmes de protection des piscicultures, éventuellement la réalisation d'expertises en considérant qu'elles représentent des études préalables aux travaux. Mais il est nécessaire d'interroger au préalable la DREAL territorialement compétente en amont de la préparation du dossier de demande d'aide.
- La SFPEM prévoit de se rapprocher des services instructeurs de l'Etat, des chambres d'agriculture et d'autres structures accompagnant les pisciculteurs lors de leur installation ou lors de réhabilitation d'exploitations pour sensibiliser à l'importance de mettre en place, le plus en amont possible, des systèmes de protection avant toute prédation éventuelle de la Loutre.
- Rémi Hanotel s'interroge sur la réalisation d'études d'incidence d'un système d'effarouchement lumineux sur la faune environnante, autre que la Loutre (notamment l'avifaune nicheuse). Cécile Kauffmann indique que ce type d'étude d'impact devra effectivement être réalisé. Alexandre Martin ajoute qu'il pourrait y avoir un impact sur la trame noire. Christine Fournier explique que les systèmes d'éclairage n'ont pas été retenues en Europe de l'Est où cette problématique sur les étangs est ancienne. Frédéric Leblanc mentionne l'intérêt des étangs de diversion et des clôtures électriques pour dissuader les loutres de passer. Il fait état d'un certain nombre d'expérimentations que l'on peut retrouver dans la bibliographie de l'[IUCN/SSC Otter Specialist Group Bulletin](#).

## COMMUNICATION ET ANIMATION

### Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public

#### Bilan 2023 :

- Prêt par la SFPEM des kakémonos sur la Loutre d'Europe aux structures qui en ont fait la demande dans le cadre d'animations (trois prêts en 2023).
- Poursuite de l'opération Havre de Paix avec deux nouvelles associations relais qui ont rejoint le réseau en 2023 (le GMA en Auvergne-Rhône-Alpes et l'association Caudalis en Centre-Val-de-Loire), ainsi que la signature de 22 nouvelles conventions au niveau national.
- Conférence Mardi Nature (organisée avec le GEPMA en Alsace) : « La Loutre d'Europe : écologie, enjeux de conservation et avenir dans le Grand-Est » fin 2023.
- Publication de la [Catiche n°5](#), la lettre d'informations de l'opération Havre de Paix, en décembre 2023.

#### Perspectives 2024 :

- Réimpression d'outils de communication (outils Havre de Paix et plaquettes de présentation du PNA Loutre)
- Animations et conférences selon opportunités
- Publication de la *Catiché* n°6.

### **Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe**

#### Bilan 2023 :

- COPIL du PNA Loutre le 23 mars 2023 ([compte-rendu](#) disponible en ligne).
- Echanges et participation à des projets internationaux (« Lutralps » et « Otter post mortem - Cardiff »).
- Réunion du Groupe Loutre de la SFPEM le 15 novembre 2023 ([compte-rendu](#) disponible en ligne), en visioconférence. Les membres présents ont pu échanger sur les actions menées localement et les perspectives pour l'année 2024. Un temps d'échange spécifique était également dédié au guide des protocoles et méthodes de détection et de suivi de la Loutre d'Europe, et notamment aux propositions d'un protocole adapté aux fronts de recolonisation.
- Publication de [l'Echo du PNA n°15](#), la lettre d'informations du PNA Loutre, en octobre 2023.

#### Perspectives 2024 :

- Publication du bilan national 2023 du PNA
- Evaluation à mi-parcours du PNA
- Réunion annuelle du Groupe Loutre
- Publication de *l'Echo du PNA* n°16.

### **Bilan financier**

	Financier	Projet financé	Montant (€)
National	DREAL NA	Animation nationale du PNA 2019-2028 – année 2023	40 000,00 €
	Fondation Nature & Découvertes	Projet Biodiversité « Cohabitation Loutre et pisciculture »	13 000,00 € (pour mémoire - touchés en 2022)
Régional	Institutions diverses et partenaires	Actions en région	Environ 533 261,88 €
<b>TOTAL</b>			<b>586 261,88 €</b>

Au niveau régional, au moins 533 261,88 € ont été alloués à des actions en faveur de la Loutre, ce montant n'étant pas exhaustif (voir le Bilan 2023 du PNA).

### **La déclinaison du PNA Loutre en régions : les actions entreprises**

Les opérateurs des déclinaisons régionales du plan sont invités à présenter la situation dans leur région (voir diaporama).

REGION	Opérateur régional	Principaux éléments
Auvergne Rhône - Alpes	Co-animation GMA et LPO AuRA	<p>En 2023 les suivis se sont poursuivis, notamment côté Rhône-Alpes (front de recolonisation), ce qui permet d'alimenter annuellement les flux cartographiques en ligne (par points ou par cours d'eau). Une progression de la répartition est toujours constatée vers l'est de la région. Une étude de faisabilité d'aménagements anticollisions (toutes espèces) a été réalisée sur 15 ouvrages de franchissements routiers par le CD15 : les ouvrages prioritaires seront ciblés et les premiers travaux effectués en 2024. Des prélèvements génétiques ont également été réalisés sur 2 cadavres. Un COPIL a été organisé en décembre 2023.</p> <p>En 2024, les priorités sont de poursuivre les suivis et la collecte de cadavres, de recenser les ouvrages d'art et les aménagements en faveur de l'espèce avec la réalisation de diagnostics, et de reprendre l'animation des deux groupes de travail : « Continuité écologique » et « Cohabitation Loutre et activités piscicoles ».</p>

REGION	Opérateur régional	Principaux éléments
Bourgogne Franche - Comté	Co-animation SHNA et LPO BFC	Trois nouvelles mailles de présence ont été validées en 2023 en ex-Bourgogne, aucune en ex-Franche-Comté (alors que des mailles se sont avérées positives en 2022 sur deux BV) où un réseau de prospecteurs est en cours de formation. Les actions menées en 2023 incluent notamment des formations à la recherche d'indices de présence, le diagnostic d'ouvrages d'art, l'installation de 8 banquettes à Loure, une formation sur l'aménagement des ouvrages à destination des agents du CD89, la signature de nouveaux Havres de Paix et l'animation d'événements grand public. Deux cadavres ont été collectés par l'OFB en Bourgogne. Un COPIL s'est tenu en mars 2023. Un financement via le Fonds Vert permettra de poursuivre la mise en œuvre d'actions en 2024 (suivis de l'espèce, diagnostics d'ouvrages d'art, actions pisciculture et animation/sensibilisation).
Bretagne	GMB	En 2023, les prospections se sont notamment poursuivies en fronts de recolonisation (présence encore localisée et discontinuée dans le nord-est de la région alors que la Loure y est présente depuis plusieurs années ; peu de données en limite avec la Normandie). Une connexion avec les populations de Mayenne semble prévisible. Les principales actions menées en région consistent en la collecte de cadavres (28 dont 24 suite à des collisions routières), la réalisation de deux sessions d'autopsies (31 individus), l'encadrement du stage de Marine Renard (cf. action 2 p.3), l'accompagnement aux suivis et diagnostics d'ouvrages d'art, l'organisation d'une formation auprès d'étudiants en production aquacole et diverses actions de sensibilisation. Le GMB participe également aux groupes de travail nationaux du PNA. En 2024, les actions entreprises seront poursuivies et le GMB prévoit notamment la publication d'un livret sur la Loure, la sensibilisation du grand public au niveau des fronts de recolonisation ainsi que l'initiation d'un travail sur la base des ouvrages d'art diagnostiqués.
Centre - Val de Loire	SNE et OFB	Les données de répartition sont principalement obtenues via des prospections opportunistes et le suivi d'aménagement d'ouvrages. Un indice a notamment été observé dans le nord du Loir-et-Cher, depuis longtemps dépourvu de données. Les autres actions en 2023 se sont traduites par : la récolte de 6 cadavres, le suivi de la fréquentation d'un encorbellement et d'un Havre de Paix, ainsi que des actions de sensibilisation diverses. L'animation en région est officiellement reprise par SNE à partir de 2024 avec la mise en place de plusieurs actions : réalisation de suivis, diagnostics d'ouvrages, aménagement d'encorbellements, étude de la fréquentation de l'espèce toute l'année sur le cours d'eau du Cosson, préparation d'un chantier de buse sèche au niveau d'un point noir identifié, etc.
Grand Est	LPO Champagne-Ardenne	La Loure est de retour dans l'Aube avec des indices de présence découverts en 2022-2023 (épreintes et observations sur pièges-photos d'au moins 3 individus). Les associations naturalistes de la région ont formé le collectif « Loure Grand-Est » en 2023, avec un projet de déclinaison du PNA en cours d'instruction par la DREAL. Les actions pressenties en 2024-2025 sont de : - former les différents partenaires et un réseau de bénévoles à la recherche d'indices, réaliser des études ADNe sur des cours d'eau ciblés - réaliser des diagnostics d'ouvrages d'art et de leur franchissabilité.
Hauts-de-France	-	Le retour de la Loure n'a pas encore été observé dans les Hauts-de-France. Des prospections opportunistes sont réalisées annuellement, ainsi qu'une formation à la recherche d'indices de présence (du Castor et secondairement de la Loure). Une étude sur les ripisylves a également été réalisée pour identifier des indicateurs de la qualité des cours d'eau, complétée par des prospections.
Ile-de-France	-	-
Normandie	GMN et CPIE Collines Normandes	Un PRA en faveur des mammifères semi-aquatiques a débuté en 2023, pour une durée de 3 ans avec déclinaison des actions sur les territoires de l'AESN et de l'AELB via différents financements (AESN, DREAL, Fonds vert). Deux nouveaux fronts de recolonisation ont été découverts : sur la Touques et la Dives. Les principales actions réalisées comprennent : la réalisation de prospections en fronts de recolonisation et dans les bassins de présence connue, des diagnostics d'ouvrages d'art sur des bassins de présence connue et en fronts de recolonisation

REGION	Opérateur régional	Principaux éléments
		<p>ainsi que sur des sites Natura 2000, l'accompagnement dans la mise en place d'aménagements, la réalisation de formations (à destination des techniciens rivière, agents de l'OFB et piégeurs) avec les CATER ou la DDTM14, le tournage d'un reportage sur l'espèce par le MTE, la signature de Havres de Paix, la transmission de l'aire de répartition aux DDT(M) pour la révision de l'arrêté interdisant les pièges tuants, l'animation du PRA, une étude génétique en cours (analyse des épreintes) pour estimer la taille minimale de population sur le BV de l'Orne, etc.</p> <p>En 2024, une étude ADNe sur le bassin de l'Orne (détection de l'écrevisse à pieds blancs et des mammifères semi-aquatiques) est prévue en partenariat avec la fédération de pêche de l'Orne.</p>
Nouvelle-Aquitaine	GMHL, GRIFS et GREGE	<p>En ex-Limousin, le réseau de collecte et de valorisation des cadavres s'est structuré en 2023. La Loutre étant présente partout, seules des données opportunistes sont relevées. Sur les 11 cadavres recensés, 5 ont été collectés (3 envoyés au GREGE pour autopsie), et 7 prélèvements génétiques ont été réalisés. Des actions de sensibilisation ont également été faites par le GMHL, à la fois auprès d'un propriétaire d'étang de pêche (qui a pu constater l'impact positif de la Loutre sur le peuplement piscicole car elle y consomme beaucoup d'écrevisses exotiques) mais aussi de particuliers et de collectivités pour la présentation de l'opération Havre de Paix (un Havre de Paix signé en 2023). Dans le cadre de plusieurs CTMA, des aménagements sont également réalisés au niveau d'ouvrages d'art.</p> <p>En 2024, une étude sur les polluants organiques des sols (Université de Limoges) qui a débuté l'année précédente se poursuivra.</p> <p>En 2023, le GRIFS a obtenu un financement via le Fonds Vert (2023-2026) ce qui a notamment permis la mise en place d'actions du PNA sur le périmètre de l'ex-Aquitaine : suivi de la répartition et réalisation, notamment, de prospections en Lot-et-Garonne (front de recolonisation), collecte et autopsies de 13 cadavres et d'échantillons génétiques. Des actions ont été mutualisées avec celles du PNA Vison d'Europe : appui auprès de Conseils Départementaux pour l'aménagement d'ouvrages d'art, réalisation de formations et de journées de sensibilisation (RNN d'Arjuzanx), etc.</p> <p>En 2024, les prospections se poursuivront sur les secteurs non inventoriés dans les Pyrénées Atlantiques. Les autres actions prévues incluent une étude du régime alimentaire de la Loutre et du Vison d'Amérique (et l'évaluation des conséquences sur le Desman des Pyrénées) dans le Béarn, l'animation du réseau de collecte de cadavres et d'échantillons, la réalisation d'expertises de piscicultures, la formation et la sensibilisation du grand public et des professionnels de l'environnement, etc.</p> <p>En 2022-2023, le GREGE a réalisé un total de 27 autopsies grâce à des financements de la DREAL N-A et du Fonds Vert, dont 2 cadavres de Charente-Maritime autopsiés sur fonds propres (hors collisions routières). Les cadavres ont majoritairement été collectés entre août et janvier (de 2019 à 2023, et un cadavre de 2009). Les deux tiers d'entre eux étaient des mâles et deux tiers étaient adultes. La cause de la mort était dans 78% des cas liée à des collisions routières, et pour le reste à des collisions fluviales (suspensions), des causes traumatiques autres (un loutron maigre présentant des traces de morsures notamment) ou des infections (un cas de pleurésie sans doute suite à des lésions au menton). Les autopsies ont également permis de récolter des données sur la reproduction. Au moins 4 femelles et 6 mâles présentaient des traces de plusieurs molécules d'anticoagulants (AVK), soit 38% des individus qui ont été exposés probablement suite à la consommation de poissons. Les individus étaient en revanche tous négatifs à la maladie de Carré. Des prélèvements sont stockés en attente d'analyses pour le botulisme. Un projet Intereg sur la circulation du virus de la grippe aviaire dans la faune sauvage, pour lequel la Loutre avait été proposée par l'ENVT et dont le GREGE aurait été partenaire, n'a pas été retenu.</p> <p>En ex-Poitou-Charentes, le PNA n'est pas décliné mais des actions sont mises en œuvre par les associations départementales (non représentées lors de ce comité).</p>
Occitanie	NEO, CEN Occitanie et	<p>En l'absence de déclinaison du PNA en Occitanie, quelques actions ponctuelles sont réalisées par l'association NEO, telles que des suivis de répartition en fronts de recolonisation (Gers, etc.), des expertises auprès de pisciculteurs,</p>

REGION	Opérateur régional	Principaux éléments
	LPO Occitanie	<p>l'accompagnement à la réalisation d'aménagements d'ouvrages d'art, ainsi que des actions de sensibilisation et le développement des Havres de Paix.</p> <p>Le CEN Occitanie récolte des données opportunistes et poursuit le développement des Havres de Paix.</p> <p>La LPO Occitanie a bénéficié du budget participatif du CD34, qui a notamment permis la réalisation d'actions et d'aménagements en faveur de la Loutre : suivis par pièges-photos sur le fleuve Hérault, animations et sensibilisation diverses, conception d'une malle et de panneaux pédagogiques, création d'une catiche artificielle et d'une mare, etc.</p> <p>Les agents de l'OFB poursuivent la réalisation de suivis et le recensement de cadavres en région. La carte de répartition de l'espèce par commune et par zone hydrographique a également été actualisée, avec transmission aux DDT pour une prise en compte dans les arrêtés interdisant les pièges tuants.</p>
Pays de la Loire	LPO Anjou	<p>Les principales actions en 2023 se sont traduites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à jour des cartes de répartition (par maille et par bassin versant), avec le constat d'une évolution positive en Maine-et-Loire,</li> <li>- la réalisation d'une cartographie des aménagements en faveur de l'espèce au niveau des ouvrages d'art,</li> <li>- un bilan de la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 de la région et l'organisation d'une réunion de restitution (la Loutre n'est pas systématiquement prise en compte lorsqu'elle est présente),</li> <li>- l'organisation d'une réunion d'échanges avec la filière piscicole régionale, à sa demande.</li> </ul> <p>En 2024, le lancement d'un groupe de travail « Mammifères semi-aquatiques et travaux sur cours d'eau » est prévu, ainsi que l'organisation d'une nouvelle réunion avec la filière piscicole des Pays de la Loire.</p>
Sud / PACA	LPO PACA	<p>La région est toujours en cours de recolonisation avec la découverte de nouveaux secteurs de présence. Les actions menées en 2023 incluent notamment la réalisation de formations à la recherche d'indices de présence à destination des professionnels gestionnaires, du réseau de bénévoles coordonnés et du grand public (grâce à une enveloppe de la DREAL) et la réalisation d'une expertise en pisciculture dans le Vaucluse, à distance avec l'animateur « Loutre et pisciculture ». En 2024, les prospections seront poursuivies avec l'attribution de 100 mailles 10x10km.</p>

Le bilan complet pour l'année 2023 est disponible en téléchargement libre sur le site du PNA : [partie 1](#) et [partie 2](#).

Véronique Barthélemy et Cécile Kauffmann remercient les participants. Elles soulignent le bon dynamisme au sein des régions et le constat très positif de l'avancée des fronts de recolonisation de l'espèce.

La réunion se termine à 12h50.